

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2014

COULEE VERTE : PRESENTATION PROJET CPIE

Présentation du projet CPIE.

COULEE VERTE : RESTAURATION ET VALORISATION DU RUISSEAU DU FAY : VALIDATION FICHE PROJET CRBV

La Commune de St Baudelle envisage la restauration du ruisseau du Fay, cours d'eau d'environ 2km qui traverse le bourg et se jette dans la Mayenne. Ce ruisseau a été dérivé et busé sur 380 mètres et un plan d'eau, alimenté par le ruisseau, a été créé par un particulier en 1990.

Cette opération se situe dans le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne sur lequel un projet global de restauration des cours d'eau est envisagé. Elle sera suivie par les services de la Communauté de Communes et par un comité de pilotage. Compte tenu de l'état dégradé des berges de l'étang et du busage du cours d'eau qui se déverse désormais directement dans l'étang, la Commune souhaite réaliser les travaux de restauration avant la finalisation du programme pluriannuel.

Le projet de la Commune est de remettre à ciel ouvert le ruisseau qui contournera le plan d'eau afin de rétablir la continuité écologique du ruisseau et les habitats aquatiques du site. Le ruisseau sera recréé en rive gauche du talweg avec un dispositif de séparation des eaux pour maintenir l'alimentation de l'étang. Une opération de restauration des berges de l'étang sera réalisée.

L'objectif du projet est également d'améliorer la qualité de l'eau. A cet effet, le niveau de l'étang sera abaissé en été pour stimuler la croissance de la végétation aquatique et des hélophytes qui auront un rôle épurateur. De plus, un moine hydraulique sera installé à la sortie du plan d'eau pour que ce soit les eaux du fond, de meilleure qualité, qui rejoignent le ruisseau. L'étang possède un usage de réserve à incendie pour la zone pavillonnaire et de régulation des crues, ce qui justifie son maintien.

Le cas échéant, un dispositif de franchissement piscicole pourra être installé dans la buse qui permet au ruisseau de franchir la route D 217 juste en amont du site. Des zones de cheminement agrémentées d'une signalétique particulière seront créées pour valoriser les aménagements. Des outils pédagogiques et des animations seront conduits pour sensibiliser les habitants.

L'opération pourrait avoir le montage financier suivant :

Opérations	2015	2016	2017	Total HT
Etude préalable	20 000 €	/	/	20 000 €
Création du ruisseau	150 000 €	/	/	150 000 €
Seuil de partage des eaux	4 000 €	/	/	4 000 €
Moine hydraulique	5 000 €	/	/	5 000 €
Aménagement berges étang	30 000 €	/	/	30 000 €
Aménag supports pédagogiques	5 000 €	5 000 €	/	10 000 €
Aménag franchissement buse	4 000 €	/	/	4 000 €
TOTAL	218 000 €	5 000 €	0 €	223 000 €

Et le plan de financement suivant :

Financeurs	Taux	Montant
Conseil Régional Pays de la Loire	80 %	178 400 €
Maître d'ouvrage (commune)	20 %	44 600 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de restauration et valorisation du ruisseau du Fay,
- De valider l'inscription de cette opération au CRBV 3 (Contrat Régional Bassin Versant 3),
- De valider le plan de financement présenté,
- De solliciter la participation financière du Conseil régional des Pays de la Loire.

ECO-QUARTIER « CHAMP DE LA LANDE » TRAVAUX VOIRIE

La voirie de l'éco quartier « Le Champ de la Lande » nécessite une réfection. Par ailleurs il est proposé d'aménager les allées piétonnes pour rejoindre les équipements publics. L'entreprise EIFFAGE propose la réalisation de ces travaux pour un montant de 14 109,30 € HT.

Le Conseil Municipal décide de valider la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour 14 109,30 € HT.

CCPM : RAPPORT SUR LA CLECT (COMMISSION LOCALE EVALUATION CHARGES TRANSFEREES)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts qui dans sa partie IV traite de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Considérant l'intégration de la Commune de St Georges Buttavent dans la Communauté de Communes du Pays de Mayenne au 1^{er} janvier 2014

Considérant les transferts au 1^{er} janvier 2014 de compétences entre la Ville de Mayenne et la Communauté de Communes, liés aux subventions en lien avec le logement et l'environnement

Considérant le transfert de compétence entre les Communes et la Communauté de Communes, relatif aux interventions de danse dans les écoles depuis septembre 2011

Considérant les conclusions du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) adoptées le 29 septembre 2014

L'évaluation réalisée par le CLECT doit être adoptée, avant le 31 décembre 2014, par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

M. le Maire présente les conclusions du rapport de la CLECT du 29 septembre 2014, relatives aux 3 dossiers cités précédemment :

- Evaluation des charges transférées pour les subventions en lien avec le logement et l'environnement : dossier adopté à l'unanimité
- Evaluation pour l'intégration de la Commune de St Georges Buttavent dans la Communauté de Communes : dossier adopté à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)
- Evaluation des charges pour le transfert de compétence entre les Communes et la Communauté de Communes, relatif aux interventions de danse dans les écoles : dossier adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 29 septembre 2014.

CCPM : RAPPORT ANNUEL 2013 SPANC (SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne gère les dispositifs d'assainissement individuels sur l'ensemble de la Communauté de Communes et a pour mission :

- contrôle de la conception, de l'implantation et de la réalisation des ouvrages pour les installations neuves ou réhabilitées
- contrôle diagnostic et de bon fonctionnement pour les installations existantes

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Celui-ci a été adopté par le conseil de communauté le 11 septembre 2014.

En 2013, le SPANC :

- a instruit 61 dossiers (-10) dans le cadre du contrôle de conception,
- a contrôlé 56 installations neuves (-2) dans le cadre du contrôle de réalisation,
- a réalisé 24 contrôles diagnostic d'installations existantes
- a contrôlé 37 installations (+12) dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le rapport annuel 2013 du SPANC.

GRDF : CONVENTION HEBERGEMENT CONCENTRATEURS TELE RELEVE GAZ

GRDF sollicite la Commune afin de pouvoir installer 2 concentrateurs de télé relève des compteurs de gaz sur la Commune. Ces dispositifs techniques seraient installés au niveau de l'Eglise et de la salle de sports. La convention est prévue pour une durée de 20 ans et avec une redevance financière de 50 € par site équipé.

Le Conseil Municipal décide d'accepter l'installation de 2 concentrateurs de télé relève gaz par GRDF et d'autoriser le Maire à signer la convention avec GRDF.

SIAEP COMMER : RAPPORT ANNUEL 2013

Le SIAEP de Commer est un syndicat pour la gestion de l'eau potable et regroupe les communes de Belgeard, Commer, La Bazoge Montpinçon, Moulay et St Baudelle, pour une population totale de 5 010 habitants. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société STGS d'Avranches. Les points de prélèvement d'eau se trouvent au lieu dit La Touche à Commer. Le volume pompé pour l'année 2013 s'élève à 128 315 m³ auquel s'ajoute une importation d'eau de Mayenne pour 92 574 m³. Le réseau a un taux de rendement de 89,7 %.

La Commune de St Baudelle compte 455 abonnés.

Le Conseil Municipal décide de valider le rapport annuel 2013 du SIAEP de Commer.

ASSURANCE PERSONNEL COMMUNAL : CONTRAT GROUPAMA-CIGAC

La Commune dispose d'un contrat auprès de la Sté Groupama/Cigac pour l'assurance du personnel communal titulaire prenant en charge le traitement des agents en cas d'arrêt de travail pour maladie, accident, maternité, mais aussi en cas de décès le versement d'un capital, remboursés à la Commune. Ce contrat a une échéance au 31 décembre 2017 avec possibilité de résiliation chaque année.

Groupama/Cigac propose une modification avec une augmentation du taux à 4,95 % (au lieu de 4,65%) de la masse salariale. Le contrat prévoit que les remboursements s'appliqueront après une franchise de 15 jours.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le nouveau contrat d'assurance du personnel communal avec Groupama/Cigac avec un taux de 4,95 % et avec une date d'échéance au 31 décembre 2017 et d'autoriser le Maire à signer le nouveau contrat.

TARIF ASSAINISSEMENT 2015

Les eaux usées de la commune de St Baudelle sont centralisées au poste de relèvement situé près de pont sur la Mayenne puis refoulée vers la station d'épuration de la Ville de Mayenne dont la gestion est assurée par la Sté VEOLIA titulaire du contrat d'affermage.

Pour l'année 2014, le tarif facturé aux habitants de St Baudelle était de 24,11 € de prime fixe et de 1,12 € le m³ d'eau consommée.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 1 % pour l'année 2014, ce qui porte la prime fixe à 24,35 € et le m³ d'eau consommée à 1,13 €.